



Lycée V. Duruy
Mont de Marsan

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 2 décembre 2010

La séance est ouverte à 18 h 05.

Le quorum est atteint avec 22 membres présents sur 29 (annexe 1).

L'ordre du jour est adopté (annexe 2)

M. LAFORIE sera secrétaire de séance.

Le présent procès verbal
compte 31 pages, annexes
comprises

1. Procès-verbal de la séance précédente.

Il a été omis dans le procès-verbal de la séance du 4 novembre le paragraphe suivant :

Le détail de l'implantation des imprimantes laser et / ou couleurs disponibles pour les enseignants leur sera diffusé (modèles et salles).

Cet ajout fait, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

2. Composition de commissions

Les représentants des parents et des enseignants au CESC seront respectivement Mme ROI et Mme LE FAOU

Les membres adultes du CVL sont :

Pour les parents : M. COME, Mme BOUVERET

Pour les personnels ATOSS : MM. BLANCHE, DIBLASI, DUFAU

Pour les personnels enseignants : Mmes BEZELGA et BUR, MM. DAUX, LAFORIE, PEILLON.

3. Budget 2011.

M. LAFORIE présente ensuite le projet de budget joint en annexe 3.

Le montant de la subvention de fonctionnement est diminué 6.841,81 euros par rapport à la subvention initiale de 2010. Cette diminution est justifiée :

- pour environ 1 510 € par une baisse de 15 du nombre d'élèves pris en compte
- pour le reste, par l'augmentation de la contribution du service annexe d'hébergement au service général.

Ce dernier point est développé :

Les recettes du service annexe d'hébergement participent à la nourriture, au fonctionnement du service, mais aussi à la prise en charge partielle des frais de personnels par un reversement de 22.5 % à la collectivité de rattachement, et aux frais de fonctionnement de l'établissement (eau, électricité, entretien...) par un pourcentage qui était jusqu'en 2010 voté par l'EPLÉ puis fixé par la Région. Pour DURUY ce pourcentage était de 10 % pour la demi-pension et 30 % pour l'internat en 2010 comme les années précédentes

L'augmentation des tarifs d'hébergement conduit donc automatiquement à une augmentation de cette dernière part, alors que les frais généraux n'augmentent pas en parallèle.

Enfin, le taux de 10 % des années précédentes passe à 15 % pour les demi-pensions (et de 30 à 32 % pour les pensions) par une décision de la Région les harmonisant. La participation du chapitre L2 aux charges de fonctionnement augmente donc d'environ 38.000 €.

Un débat s'engage sur la justification de ces prélèvements et leur taux. Il conduit au calcul suivant :

En 2010 un élève payait 100 pour la demi-pension, la part consacrée à la nourriture et à divers frais était de 67.5.

En 2011, il paiera 113.6, la part nourriture sera de 71.

L'augmentation du coût, de 13.6 %, se traduira donc par une augmentation de 5.2 % de la part nourriture et une meilleure prise en compte des dépenses d'énergie liées à ce service, dépenses qui étaient sans doute sous estimées les années précédentes.

Le Conseil émet, par diverses voix, des remarques et inquiétudes sur ces tarifs et leurs conséquences. Mlle CAMPAGNOLLE va présenter une motion à ce sujet, mais pour laisser la présentation du budget continuer, il est décidé que le sujet serait abordé à nouveau dans la suite de la séance.

M. LAFORIE signale ensuite à l'assemblée ses craintes pour les années suivantes : la prise en compte retardée d'un an de ces participations pourrait conduire à une diminution importante de la subvention 2012.

Il a donc été établi un budget prudent, sensiblement égal à celui des années précédentes.

Les différences essentielles sont les suivantes :

- Diminution donc de la subvention de fonctionnement de la Région
- Diminution des recettes propres, suite à l'arrêt du bail d'un logement loué pendant l'année scolaire 2009/2010, au reversement moindre du collège (2 logements vides).
- Prélèvement sur fonds de réserve de 7762 €, somme correspondant à la participation de l'établissement aux voyages scolaires.
- Stabilisation des crédits du service général, avec un transfert de certaines charges des chapitres B et C vers le L2
- Augmentation de 8 % des crédits affectés à l'énergie en prévision des augmentations de tarifs

Des crédits sont ouverts pour la prise en charge de maîtres au pair. Dans un courrier ayant un autre objet, les services du Conseil Régional signalent que cette charge n'incombe pas aux collectivités territoriales. Il est cependant proposé de maintenir le nécessaire pour assurer les engagements : les actuels maîtres au pair sont recrutés par contrat jusqu'au mois de juin 2011.

Une discussion s'ouvre : l'unanimité se fait pour regretter les conséquences de cette décision : les maîtres au pair sont utiles au service et leur recrutement est une forme de bourse pour élèves méritants et en ayant besoin. Le statut des assistants d'éducation rendra difficiles les remplacements. M. DRÛ, représentant des personnels, fait remarquer que les remplacements s'apparenteront à un chantage (vous devez faire sinon les élèves seront pénalisés ...) et que les politiques d'austérité de l'Etat et de la Région se rejoignent. Mlle BEZELGA constate que le non renouvellement de ces postes conduira à un moins bon service rendu dans la journée. L'assistance s'interroge sur les possibilités de financer autrement cette dépense minime, sans qu'une solution ne soit immédiatement trouvée.

Des crédits sont également ouverts au R81 pour la prise en compte de trois emplois aidés. Ce sera la situation au 1/1/2011, mais rien ne garantit que les départs soient remplacés par des recrutements : cela a été le cas pour une médiatrice de vie scolaire pressentie en juillet et pour laquelle l'accord au recrutement donné par les autorités académiques en juillet a été annulé en septembre. Le conseil regrette unanimement et fermement non seulement le retrait de cette opportunité, mais aussi les conditions très incorrectes vis-à-vis d'une personne qui a attendu plusieurs semaines un poste qu'elle croyait acquis.

M. FAYEMENDY demande comment, à l'intérieur d'un chapitre « crédits pédagogiques » stable, les nouveaux enseignements de seconde seront dotés.

Depuis plusieurs années ce chapitre est en augmentation régulière ; ce n'est plus le cas dans l'actuel projet de budget. Il faudra donc répartir différemment les disponibilités, ce qui correspond d'ailleurs à une répartition différente des heures de cours, dont le nombre reste stable pour les élèves.

L'assistance s'interroge sur les crédits « CNED ». La politique actuellement appliquée est la suivante : le lycée prend en charge les frais du CNED pour des enseignements non assurés lorsqu'ils ont été commencés et ne peuvent être poursuivis nulle part (par exemple russe LV2 en 2^o pour un élève arrivant d'une autre académie, allemand 2 avec sciences de l'ingénieur...) et ne prend en charge ni les options facultatives, ni les options qui pourraient être assurées dans un autre établissement pour l'élève concerné.

Le Conseil confirme son accord pour la continuité de cette politique.

La discussion revient sur les tarifs de restauration et d'internat.

M. DRÛ trouve extrêmement gênant d'avoir à voter un budget intégrant une augmentation de tarifs aussi importante.

Mlle BEZELGA regrette que personne n'ait été consulté.

Mme ROI, représentante des parents FCPE, fait savoir que si son organisation formulait un accord de principe à une harmonisation régionale des tarifs, elle en avait demandé un rapprochement progressif.

M. LAGOEYTE fait remarquer qu'il y a un désengagement de la Région vers les familles

Diverses autres interventions vont dans le même sens : regret d'une augmentation forte et brutale.

Mlle CAMPAGNOLLE donne lecture de la motion jointe en annexe 4. Mme SABOUREAU souhaite que le PEEP soit associée à cette motion.

Mme ROI donne à son tour lecture de la déclaration FCPE jointe en annexe 5.

Les membres du conseil s'interrogent sur un rejet du projet de budget présenté au vote. Ce rejet ne serait pas lié à la construction du budget lui-même mais à ces tarifs. La réglementation prévoit que le budget est alors réglé par les autorités de tutelle. Cela constitue une incontestable gêne dans la gestion quotidienne.

M. BACHÉ, Conseiller Régional, attire l'attention du Conseil sur le fait que, avec un prix de repas à 2.72 € la Région Aquitaine reste moins chère que les régions voisines. Un des objectifs de cette augmentation - harmonisation est de privilégier les fournisseurs locaux et les produits bio.

Il confirme que la Région assume ses responsabilités, mais que dans le contexte actuel, il ne lui est pas possible de prendre en charge des responsabilités pédagogiques.

La différence entre année scolaire et année civile est à prendre en compte également.

Il a interrogé les services, par courrier, à la suite de notre CA précédent.

M. DUFAU, représentant des personnels ATOSS, fait remarquer les très importantes augmentations de tarifs des commensaux ainsi que les grandes différences de tarifs entre leurs trois catégories.

Le budget ainsi proposé est soumis au vote :

Pour : 4 Abstention : 3 Contre : 15.

Le projet de budget est donc repoussé.
Le budget sera réglé par les autorités de contrôle.

4. E.P.C.P.

L'Etat Prévisionnel de la Commande Publique proposé en annexe 6 est ensuite commenté. Il s'agit d'un document, différent du budget, permettant de simplifier la procédure des achats dans le cadre de la réglementation des marchés publics. Les chiffres proposés ont été réajustés et tiennent compte des réalisations actuellement connues pour cette année 2010.

Adopté à l'unanimité.

5. Tarifs

Quelques tarifs restent de la compétence de l'établissement. Ils sont regroupés dans l'annexe 7 et proposés sans changement par rapport à ceux actuellement en vigueur. Proposition adoptée à l'unanimité.

6. Conventions et contrats

6.1 Le Conseil Régional propose d'adhérer à un appel d'offres groupé pour assurer l'entretien des installations de chauffage. L'actuel contrat se termine cette année, le prochain devrait durer 9 ans, afin que le maintenancier ne rechigne pas à des investissements à long terme. M. DRÛ fait remarquer que le secteur public pourrait assurer cette fonction avec plus de proximité. Une fois l'adhésion à cette procédure acceptée, il appartiendra à l'établissement de signer le contrat avec la société retenue.

6.2 Convention avec la ligue de l'enseignement : il est proposé, comme chaque année, une convention permettant à cette association, pour 450 €, de former les élèves délégués des classes de seconde pendant deux jours, et avec la participation de Mlle BEZELGA.

6.3 .

Le Proviseur est autorisé à signer ces deux conventions, par un accord unanime du CA.

7. Crédits complémentaires

Le Rectorat nous a fait parvenir une dotation complémentaire de 560 €, dans le cadre des crédits pédagogiques globalisés dits « LOLF ». Il est proposé d'affecter cette somme aux fonds sociaux. Proposition acceptée à l'unanimité.

8. Sorties et voyages

- 8.1 Barcelone : Voyage organisé par Mme DONGEUX, pour tous les élèves de 1^o faisant espagnol 1 et pour les élèves de 1^oES1, du 4 au 8 avril. Le coût total du voyage serait de 252 € par élève.
- 8.2 Théâtre en espagnol. Le pôle culturel du Marsan propose une séance « Don Quichotte » mardi 10 décembre. Le Conseil Général prend en charge le transport. Elèves hispanisants des 2^oA, B et C. Participation : 5 €.

Ces deux sorties sont acceptées à l'unanimité.

- 8.3 M. CADILHON propose, dans le cadre de l'atelier d'arts plastiques, de travailler à une fresque sur le mur de la chaufferie à l'entrée du lycée. Un intervenant extérieur, spécialiste de la peinture murale et ancien élève du lycée, fournirait des prestations pédagogiques et techniques. Il est proposé que les projets soient exposés afin de les soumettre à un vote de tout l'établissement. Projet accepté à l'unanimité.

9. Point sur les travaux.

Travaux financés.

- 9.1 Bâtiment A : les dernières salles de classe sont livrées. Elles seront utilisées à partir du lundi 9 décembre. Il faut cependant prévoir une journée (ou moins ?) pendant laquelle le plafond du couloir devra être démonté et remonté : actuellement environ 5 mètres de faux plafonds sont constitués de plaques provisoires différentes des autres.
- 9.2 Fenêtres. La première tranche de travaux est en cours. Tous se félicitent du travail de l'entreprise, qui ne perturbe en rien les dortoirs. Environ un tiers du travail de cette tranche est actuellement terminé. La seconde tranche sera lancée par le mandataire de la Région le plus rapidement possible, maintenant que nous connaissons la réalisation de cette première tranche.
- 9.3 Chapelle : l'étude programmée a été réalisée : un projet a été présenté à la Région. Le centre de la chapelle pourrait accueillir presque 200 places, les allées latérales étant conservées pour des expositions. Une scène et des réserves seraient aménagées sur la partie actuellement occupée par l'autel, la sacristie et la réserve annexe. Le projet présente deux options avec ou sans décavement du sol, pour avoir des places assises soit à niveau, soit en pente. Dans le premier cas une entrée handicapés devra être aménagée, ce qui ramène les deux projets à un coût identique, d'environ 800.000 €.
- 9.4 Sont également attendus des travaux sur le réseau d'eau et les sols des sanitaires de l'internat. Les contraintes d'occupation sont importantes.
- 9.5 Salle médialangues : un premier projet a été remis par l'architecte au lycée. Après consultation des enseignants, il lui a été retourné avec des suggestions. On peut espérer l'utilisation de cette salle pour le mois d'avril.

Demands faites à la Région. La réunion annuelle sur l'état des bâtiments et les travaux a eu lieu mardi 30 novembre. A cette occasion, outre le point ci-dessus, il a été demandé

- 9.6 La mise en œuvre du projet « chapelle »
- 9.7 L'aménagement de l'espace d'attente au restaurant scolaire
- 9.8 La motorisation du portail principal d'accès rue Nonères

- 9.9 Une étude diagnostique sur l'ensemble du réseau VDI de l'établissement : malgré de nombreuses améliorations ponctuelles, la vitesse du réseau informatique et sa fiabilité font l'objet de nombreuses critiques des utilisateurs.
- 9.10 Divers travaux d'entretien et de sécurité (désenfumage, disjoncteurs différentiels, machinerie d'ascenseur, portes coupe-feu pour archives, ...) suite notamment au passage de la commission de sécurité.

Un représentant des enseignants demande quel sera l'usage de la salle 02 (ex salle « Sélène »). Comme cela avait été évoqué lors de l'installation en salle multimédia de nouveaux ordinateurs, cette salle est prévue pour devenir une petite salle multimédia destinée à être utilisée en fonction de besoins ponctuels, cours, stages, réunions, ... afin de consacrer la salle multimédia entièrement à des cours, puisque c'est la salle du lycée comptant le plus grand nombre de postes informatiques.

10. Rapport d'activités

Le Proviseur présente ensuite rapidement le projet de rapport d'activités qui avait été joint à la convocation. Diverses observations sont faites et conduisent à la rédaction définitive jointe en annexe 8.

11. Calendrier de l'année scolaire

M. PEILLON commente le projet qui avait été joint à la convocation. Ce projet appelle certains commentaires et propositions, qui conduisent à des modifications. Annexe 9.

12. Restauration scolaire

M. DRÛ, représentant des personnels, commence par noter la nécessité pour ceux qui viendront faire l'étude de l'aménagement de l'entrée du restaurant scolaire de rentrer dans un processus de concertation.

Il assure que si des règles strictes étaient élaborées et suivies l'attente serait plus agréable et rapide. L'arrivée massive des collégiens est un problème, parmi d'autres.

M. BACHÉ fait remarquer que la capacité prévue à la construction était inférieure d'environ 300 places au service actuel.

Les aménagements effectués par l'établissement ont permis de résorber deux points noirs : la chaîne de service et l'attente de place assise. Il reste deux points difficiles : l'entrée évoquée plus haut et la plonge, où malgré la rapidité des agents affectés à cette tâche, la conception de la pièce n'a pas permis de trouver de points de progrès.

Lors de la récente commission des menus, les représentants des élèves ont fait remonter des difficultés dans la cohabitation avec le collège : passage prioritaire, bruit, engorgement...

Il est décidé de proposer au collège une réunion avec chefs d'établissement, services gestionnaires, vie scolaire, élèves, parents et agents.

13. Activités culturelles

M. DRÛ a fait un recensement des nombreuses activités culturelles existant dans l'établissement et souvent méconnues. La liste figure en annexe 10.

Il propose une exposition ou présentation sous une forme à définir, par exemple lors des journées portes ouvertes, ou à une autre occasion.

Ce projet recueille un assentiment unanime.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 heures 00.

Le secrétaire de séance
M. P. LAFORIE

Le Proviseur, Président
J. D. DAUX